

tier de construction navale à Selkirk. Elle se décompose ainsi :

Achat du terrain de M. T. A. Burrows conformément au décret du conseil du 21 juin 1909, \$5,000; loyer dudit terrain: 12 versements annuels de \$140 avec intérêt (simple) de 5 p. 100, \$2,142—\$7,142.

M. CARVELL: Quelle sorte de bateaux construit-on à cet endroit?

L'hon. M. REID: C'est là que nous construisons nos dragues.

L'hon. M. GRAHAM: Le ministre prétend-il nous dire que le département laisse le loyer s'accumuler pendant douze ans et qu'il se propose maintenant de payer l'intérêt?

L'hon. M. REID: Ce terrain a été acheté en 1909 conformément à un décret du Conseil. M. Burrows ne pouvait pas donner les titres; c'est pourquoi le paiement a été différé. Le département a dû payer l'intérêt avant d'avoir les titres. S'il avait payé le prix d'achat, il n'y aurait pas eu d'intérêt. La somme de \$3,142 est moindre que l'intérêt du prix d'achat pendant cet intervalle de temps.

L'hon. M. GRAHAM: Pourquoi n'a-t-on pas pu payer le loyer chaque année?

L'hon. M. REID: On attendait les titres.

L'hon. M. GRAHAM: Le département n'avait pas besoin des titres pour payer le loyer.

L'hon. M. REID Non, mais il a acheté le terrain, au lieu de verser l'intérêt il a payé un loyer.

L'hon. M. GRAHAM: Il ne l'a pas payé; il l'a promis.

L'hon. M. REID: Aux termes du décret du Conseil de 1909 le vendeur avait droit d'exiger le paiement.

L'hon. M. GRAHAM: Je signale l'incurie administrative.

L'hon. M. REID: Le sous-ministre me dit que c'est M. Burrows qui était en faute. Il n'a pas pu donner les titres plus tôt. Au lieu de lui servir l'intérêt, le département lui a payé un loyer.

Colombie-Britannique.—Dragage du bras nord du Fraser, \$100,000.

L'hon. M. GRAHAM: C'est une forte somme.

L'hon. M. REID: On draguera sur une largeur de 150 pieds à une profondeur de 10 pieds à marée basse, depuis l'extrémité du présent chenal, à l'île Iowa, jusqu'à la

ville de New-Westminster. Ces travaux ont été demandés dans une résolution adoptée dans une réunion conjointe de la chambre de commerce et du conseil municipal de South-Vancouver, le 16 avril 1917, et dans une lettre, datée du 9 mai 1917, de la municipalité du district de Burnaby. Ce dragage a pour objet d'établir un chenal de 10 pieds de profondeur depuis l'île Iowa jusqu'à la limite est de Burnaby, dans l'intérêt des établissements industriels situés le long du bras-nord du Fraser.

M. CARVELL: En quoi ce crédit diffère-t-il du crédit relatif au port de Saint-Jean auquel on s'est opposé tantôt? En temps ordinaire, il pourrait, à n'en pas douter, être utile à l'industrie, mais le temps me semble mal choisi pour dépenser près d'un quart de million de dollars afin de draguer le bras nord. Il y a aussi l'article suivant: "Améliorations et réparations." Je ne connais rien de la localité; je ne puis donc pas discuter ce crédit d'une façon intelligente, mais la dépense sera assez forte et l'entreprise semble nouvelle. A moins d'explications, cet item devrait être réservé.

L'hon. M. REID: C'est une entreprise nouvelle, New-Westminster grandit rapidement et ces travaux paraissent nécessaires. Quoi qu'il en soit, la somme est forte et autant vaut peut-être attendre que j'aie plus de renseignements.

M. TAYLOR: L'entreprise n'est pas nouvelle. C'est la continuation d'un ouvrage commencé il y a après de quatre ans et achevé il y a trois mois environ. La plus grande partie du dragage nécessaire a été adjugée, quant au chenal qui donne accès au bras nord. Cette somme servira à poursuivre les travaux adjugés dans la direction de la ville de New-Westminster, travaux dont le coût s'élève à \$850,000. La nécessité qui a fait adopter les résolutions en question par la chambre de commerce et le conseil des deux municipalités provient de l'adjudication à un chantier de South-Vancouver de la construction de vaisseaux pour la commission impériale des munitions. Ils ont compris qu'il n'était pas certain qu'il y aurait assez d'eau pour lancer les vaisseaux, à moins que les travaux de dragage que le département projette ne fussent exécutés. Voilà pourquoi ces deux corps se sont donnés la main pour insister auprès du ministère sur la poursuite des travaux en cours depuis trois ans.

M. CARVELL: Dois-je comprendre que le ministre déclare qu'il se construit des